

CurlINVEST 21 - Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CurlINVEST 21. Ce produit a été développé par Curalia, Association d'assurances mutuelles, Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0809, Rue des Deux Eglises 33, 1000 Bruxelles. Pour de plus amples informations, consultez notre site internet www.curalia.be ou appelez le 02/735.80.55. Ce document d'informations clés a été établi le 2/06/2025. La FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) est chargée du contrôle de Curalia en ce qui concerne ce document d'informations clés.

En quoi consiste ce produit ?

Type : assurance-vie avec un rendement garanti par la compagnie d'assurance (branche 21), sans droit à une participation bénéficiaire, soumise au droit belge.

Durée : CurlINVEST 21 a une durée de vie jusqu'au premier jour du mois suivant le huitième anniversaire du début du contrat. Ce dernier prend automatiquement fin à la date d'échéance ou avant cette date d'échéance dans le cas où le preneur d'assurance demande le rachat total ou en cas de décès prématuré de l'assuré.

Objectifs : CurlINVEST 21 permet d'investir une prime unique dans un produit de branche 21 et garantit un rendement fixe par versement pendant une période de garantie de 8 ans. Ce rendement est le taux garanti en vigueur à la date de versement. En date du 13/06/2025, ce taux s'élève à 2,50% net.

Investisseurs de détail visés : CurlINVEST 21 s'adresse aux épargnants, personnes physiques résidents en Belgique, qui ont une connaissance suffisante de la branche 21 et sont éventuellement familiarisés avec la branche 21, qui souhaitent placer leur épargne à moyen ou long terme, avec un faible risque d'investissement, à un taux d'intérêt garanti, avec garantie de capital après déduction des frais et des taxes éventuelles.

Avantages et coûts : Exclusivement prime unique (pas de versements complémentaires possibles), prime minimale de 5.000 EUR et maximale de 250.000 EUR.

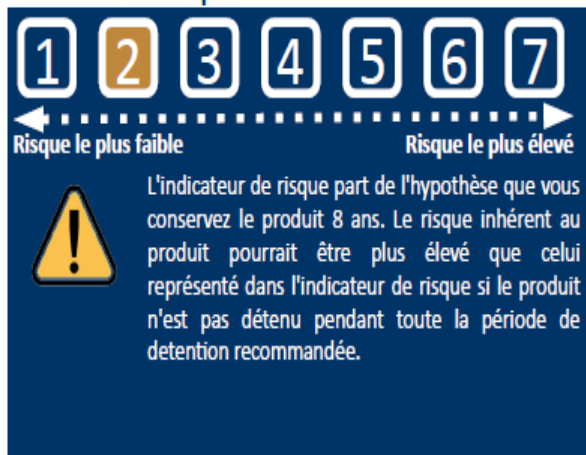
Le produit garantit le versement des réserves constituées au preneur d'assurance à la date d'échéance ou en cas de rachat, éventuellement déduction faite des frais de rachat (voir également la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »). Les réserves sont constituées par capitalisation (intérêts composés) de la prime nette au taux d'intérêt garanti.

En cas de décès de l'assuré avant la date d'échéance, le contrat garantit le paiement des réserves constituées arrêtees à la date du décès, au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès.

La législation fiscale peut avoir des conséquences sur les paiements réels, notamment en cas de rachat.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Curalia n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance 10.000 €			
Scénarios en cas de vie		1 an	8 ans et 1 mois (période de détention recommandée)
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.428 €	11.822 €
	Rendement annuel moyen	-5,72%	2,09%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.428 €	11.822 €
	Rendement annuel moyen	-5,72%	2,09%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.428 €	11.822 €
	Rendement annuel moyen	-5,72%	2,09%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.445 €	12.002 €
	Rendement annuel moyen	-5,55%	2,28%
Scénarios en cas de décès			
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9.924 €	11.822 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez €10.000.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pire, moyenne et meilleure performances.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en retour dans des conditions de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si Curalia n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. En outre, les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Par ailleurs, le contrat est protégé par le Fonds de garantie sur base du régime de protection valant pour les produits de la branche 21. Celui-ci intervient si Curalia est resté en défaut et s'élève actuellement à maximum 100.000 EUR par preneur d'assurance par compagnie d'assurance. Pour les montants supérieurs, seuls les premiers 100.000 EUR sont garantis. Pour le montant restant, l'investisseur de détail supporte donc le risque de perdre celui-ci totalement ou partiellement.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit (et du rendement du produit (le cas échéant)). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de 10.000 EUR et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous partons du principe que 10 000 EUR sont investis et que vous récupérez en année 1 le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,00 %). Pour les autres durées, nous supposons que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans et 1 mois
Coûts totaux	833 EUR	992 EUR	615 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	8,33%	2,47%	0,76%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,85% avant déduction des coûts et de 2,09% après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée
- La signification des différentes catégories de coûts

L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans et 1 mois

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	max. 2,2% + 100 EUR du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	0,416%
	Coûts de sortie	Les coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Si la colonne suivante indique "sans objet", alors les coûts de sortie ne s'appliquent pas si vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	s.o.
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,345% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements sous-jacents au produit.	0,345%
	Coûts de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	0,0%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	s.o.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Nous recommandons une période de détention de plus de 8 ans au vu de la législation fiscale applicable actuellement. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la fin de la période de détention recommandée : voir la section « Que va me coûter cet investissement ? ».

Si vous souhaitez sortir avant l'échéance du contrat, seul un rachat total est possible. Dans ce cas, une indemnité de rachat de 5 % des réserves constituées s'applique, diminué de 1 % par an durant les 5 dernières années, pour atteindre 0 % au terme du contrat. En outre, une correction financière peut être appliquée si le rachat intervient dans les 8 premières années du contrat. La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché.

Une demande de rachat peut être présentée au moyen d'une demande datée et signée par le preneur d'assurance. Dès réception, le paiement est effectué après réception d'une copie de la carte d'identité du preneur d'assurance, de la quittance de prestations signée et de tout document que la compagnie juge nécessaire de réclamer, par exemple, un accord de renonciation de tout bénéficiaire acceptant.

Il est possible de résilier sans frais dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Toute plainte peut être adressée à Curalia, Service Gestion des plaintes, rue des deux églises 33, 1000 Bruxelles (tél. 02/735.80.55 – plaintes@curalia.be). En cas de réponse non satisfaisante, la plainte peut être adressée à l'Ombudsman des Assurances à l'adresse suivante : square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be.

Autres informations pertinentes

Toute décision de souscription à ce produit doit être basée sur une analyse complète de ce document d'informations clés et des conditions générales. Elles sont disponibles gratuitement sur le site internet www.curalia.be. Chaque année, vous recevez, conformément à la loi, un relevé complet de votre contrat.